

**COMPTE RENDU
DU
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016**

Le mercredi douze octobre deux mille seize, à vingt heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège social du syndicat 3, rue du Grand Pommeraye, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes, en suite de la convocation faite le 30 septembre 2016 par Monsieur Michel GERES, Président du SIETREM.

Le Comité Syndical prévu le 6 octobre 2016 n'a pu avoir lieu faute de quorum.

Etaient Présents :

BRIE BOISEE : Mme BRUAUX, M. DUVEAU (Ferrières)

Etablissement Public Territorial n°9 du Grand Paris :

Mmes MIRANDA, SCHLEGEL, (Gournay), Mme DA SILVA, M. DAHMOUNI (Montfermeil)

MARNE ET GONDOIRE : M. SERRANT (Bussy-st-Martin); M. PIFFRET, (Carnetin); MM. PHAN, HENG (Collégien); M. PAUPE (Conches); M. POTTIER (Dampmart); MM. DEGREMONT, TASSIN (Gouvernes); M. LEUX, COURPOTIN, Mme VIARD (Guermantes); M. LIARD (Jablins); Mmes POUILLAIN, NEILZ (Lagny); Mme GIBERT, M. BUFFETAUD (Lesches); M. ROBACHE (Montévrain); M. NEEL, Mmes AUDIBERT, FRANCOISE (Pomponne); MM. PLUMARD, WEGRZYNOWSKI, Mme GUEYE (St-Thibault); MM. DA SILVA, DUMONT (Thorigny);

PARIS VALLEE DE LA MARNE :

Mmes DESROUSSEAUX, GERVAIS, M. DE CARVALHO (Brou); MM. DELESTAING, RUSSO (Champs); Mme BOISSOT, MM. PHILIPPON (Chelles); M. CYVEIRAC, CUISINIER (Courtry); M. GERES (Croissy Beaubourg); MM. ANTOINE, CRESSEND, Mme FABRIGAT (Emerainville); MM. LATOUILLE, MARTINEZ (Lognes); M. DIOGO, Mme ROTOMBE (Noisiel); MM. DE SAULCES LARIVIERE, GUILLOU (Torcy); MM. BOURRE, GUILLAUME (Vaires)

Etaient excusés :

M. HENRIOL (Jossigny); M. BILLARD (Torcy)

Ont donné pouvoir :

EPT 9 :

M. LEMOINE (Montfermeil) à Mme DA SILVA

M. LE POURIEL (Montfermeil) à M. DAHMANI

MARNE ET GONDOIRE :

M. BOUCHAMA (Collégien) à M. PHAN

M. COUIC (Jossigny) à M. SERRANT

M. DUJARRIER (Montévrain) à M. ROBACHE

PARIS VALLEE DE LA MARNE :

M. QUANTIN (Chelles) à M. PHILIPPON

M. RABASTE (Chelles) Mme BOISSOT

Mme GIANESIN (Courtry) à M. CIVEYRAC

M. AMATO (Croissy B.) à M. GERES

Mme CAUDRON (Lognes) à M. LATOUILLE

Mme NATALE (Noisiel) à Mme ROTOMBE

M. FOURNIER (Torcy) à M. DE SAULCES LARIVIERE

M. NOYELLES (Vaires) à M. GUILLAUME

Etaient absents :

EPT9 : Mme ISSELIN (Gournay), MM. ARSLAN, BARTH (Montfermeil). **Marne et Gondoire :** MM. BOUTILLIER, SITHISAK, Mme BRUNEL (Bussy-St-Georges); M. GALPIN (Bussy-st-Martin); Mme BARE (Carnetin); MM. TRAEGER, OLIVIER, SIMON (Chalifert); MM. OULES, POPOTTE (Chanteloup); Mme BARDES (Collégien); Mme BIGUET. NION (Conches); M. CHOFFARDET, Mme ALIBERT (Dampmart); M. CHABOT (Jablins); M. AUGUSTIN (Lagny); M. MEIGNEN (Montévrain); M. GUILLEMET (Thorigny/ Marne). **Paris Vallée de la Marne :** Mmes BOMBART, HURTADO, KAZARIAN, M. LECLERC (Champs); MM. BINVEL, SEGALA, Mme DUCHESNE (Chelles); Mme DUFOUR (Lognes); MM. BARDET, TIENG (Noisiel), Mme JANIAUD, M. MOHAMED (Torcy), Mme MORIN (Vaires)

Soit 65 délégués présents ou représentés sur 102 membres composant le Syndicat.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 h 30.

Selon l'ordre du tableau des présents, Mme Dominique FRANCOISE déléguée de Marne et Gondoire est désignée secrétaire de séance.

Après l'appel des présents, M. PHILIPPON et Mme BOISSOT font part de leur arrivée à 20h45. Monsieur DE SAULCES-LARIVIERE fait part de son arrivée à 20h55, après le vote du budget supplémentaire. Mme AUDIBERT fait part de son arrivée à 20h57, au moment des questions diverses.

QUESTION N°1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2016

Aucune observation n'étant formulée, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, **adoptent**, à l'unanimité, le compte rendu du Comité Syndical du 15 Juin 2016.

QUESTION N°2 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2016

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire, ainsi que la situation financière du SIETREM.

➤ EN FONCTIONNEMENT

Le chapitre des dépenses est conforme au budget primitif. En effet, les dépenses supplémentaires pour un montant de 78 000 € correspondant à la hausse des tonnages en déchetterie (70 000 €) et à quelques ajustements sur d'autres postes sont couvertes par la réduction du poste dépenses imprévues.

En terme de recettes, seul l'excédent antérieur est reporté.

➤ EN INVESTISSEMENT

Pour le chapitre dépenses, seuls les restes à réaliser sont intégrés. Aucune dépense nouvelle n'est prévue.

Concernant les recettes, le solde des années antérieures et le besoin de financement sont pris en compte. Monsieur le Président exprime que cette situation financière saine permet de poursuivre l'action du syndicat tout en gardant une marge de manœuvre.

Vu l'avis favorable du bureau syndical en sa séance du 21 Septembre 2016, le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, **adopte** le budget supplémentaire 2016.

QUESTION N° 3 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT – ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITOIRAL N°9 AU SIETREM

Au 31 décembre 2015, les communes de Gournay-sur-Marne et Montfermeil étaient adhérentes du SIETREM qui exerçait pour leur compte la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

En application de l'article L.5219-5 du CGCT, l'EPT 9 s'est substitué à ces deux communes au sein du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 au plus tard.

Les villes de Gournay-sur-Marne et Montfermeil ont fait part à l'EPT 9 de leur souhait de rester au SIETREM dans les mêmes conditions. Afin de garantir le maintien du niveau des prestations et la continuité des actions engagées sur ces deux communes en matière de gestion des déchets, l'EPT 9, lors de sa séance du 5 juillet 2016, a approuvé la demande d'adhésion de ces deux communes au SIETREM à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les membres du comité syndical **approuvent**, à l'unanimité, l'adhésion de l'EPT9 au SIETREM pour les communes de Gournay et Montfermeil, à compter du 1er Janvier 2017.

Il est rappelé que les assemblées délibérantes des autres membres du SIETREM doivent se prononcer sur cette demande d'adhésion dans un délai de trois mois.

QUESTION N°4 : EXPLOITATION DE L'UIOM DE ST-THIBAULT-DES-VIGNES AVENANT N°8 AU MARCHE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR TRAVAUX D'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Le SIETREM a confié à la Société NOVERGIE un contrat de délégation de service public en date du 1^{er} décembre 2005 pour l'exploitation de l'usine d'incinération avec valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés de Saint-Thibault-des-Vignes dont il est le propriétaire. La convention de délégation de service public a donné lieu à la conclusion de sept avenants successifs.

L'Avenant n°8 a pour objet la prise en compte du changement de dénomination sociale de l'entité NOVERGIE. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2016 la nouvelle dénomination de la société est SUEZ RV Energie, actée par le procès-verbal de la consultation écrite en date du 10 juin 2016 et notifiée au SIETREM par courrier en date du 21 juillet 2016.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** l'avenant N°8 à la convention de délégation de service public et **prend acte** de la nouvelle dénomination de la société Novergie qui devient Suez Recyclage Valorisation Energie.

QUESTION N° 5 : INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

En application de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et du décret n°82-279 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité **décide** d'attribuer cette indemnité au fonctionnaire exerçant cette fonction.

Le montant de cette indemnité pour 2016 est de 3682 €, un montant légèrement inférieur à 2015. Cette variation est en effet due aux nombres de factures traitées, leurs montants et les dossiers suivis. Le montant n'est pas indiqué sur la délibération car elle porte sur le principe. Cette année, le Sietrem est contraint de prendre cette délibération, suite aux élections de Février 2016.

QUESTION N°6 : PERSONNEL DU SYNDICAT – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'accompagnement du déroulement de carrière des membres du personnel du syndicat implique la transformation d'un poste d'attaché en un poste d'Attaché principal, dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent, conformément au tableau ci-dessous :

Grade et Emploi	Catégorie	Poste budgétaire		effectif	
		précédent	Nouveau	précédent	Nouveau
Attaché Principal	A	0	1	0	1
Attaché	A	2	1	1	0
TOTAL		2	2	1	1

Le nombre total de poste budgétaire n'augmente pas. L'effectif pour l'instant ne varie pas.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité **acte** la modification du tableau des effectifs et **dit** que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours, chapitre 12.

Monsieur le Président précise que cette transformation n'implique pas de variation en termes d'effectif.

QUESTION N°7 : DEMANDE D'EXONERATION DE LA TEOM

Les sociétés :

- CARREFOUR MARKET à BUSSY SAINT GEORGES
- CARREFOUR MARKET à VAIRES SUR MARNE
- CARREFOUR à CHAMPS SUR MARNE
- CARREFOUR à CHELLES
- INTERMARCHE à LOGNES
- CONFORAMA à TORCY
- DECATHLON à CROISSY BEAUBOURG

demandent, pour leurs établissements, l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vu l'avis défavorable du bureau syndical en sa séance du 21 Septembre 2016, le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité **refuse** aux sociétés.....l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

QUESTION N°8 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT

Par délibération en date du 10 février 2016, le Comité Syndical a donné délégation au Président pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables ou selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'article L 2122-23 du même Code précise que le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical de ces décisions.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni en séance le 23 mars 2016, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **prend acte** de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Président, soit :

- Fourniture de colonnes Apport volontaire aériennes du verre : Société TERCOL - 29/08/2016 – pour un montant de 110 340,00 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LAMY concernant le renouvellement des colonnes d'apport volontaire. Les caractéristiques des nouvelles colonnes portent sur leur traitement anti-graffitis, leur insonorisation et l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR). Le renouvellement du parc existant commencera mi-novembre. Une prestation de lavage sera assurée deux fois par an.

Monsieur le Président demande à l'ingénieur chargé du suivi des travaux de construction du Centre de Tri de faire le point sur les avancées. Mme VINCENT fait l'état des lieux de la partie génie civil qui devrait être achevée mi-janvier 2017. La fin du process est prévue pour mi-mars. L'ouverture et l'inauguration ont une date prévisionnelle à fin juin/début juillet 2017.

Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs éventuelles interrogations.

Monsieur ANTOINE d'Emerainville demande pourquoi la commune de Montfermeil tient à rester au SIETREM. Monsieur le Président précise que c'est une question de coût, de qualité de service, le savoir-faire du SIETREM étant reconnu.

Mme SCHLEGEL de Gournay confirme que les services rendus par le SIETREM sont perçus très positivement et que, par ailleurs, d'autres communes du Territoire 9 expriment leur volonté de rejoindre le SIETREM.

Monsieur ROBACHE rappelle que la « révolution territoriale » en cours pointe notamment des incohérences de territoire et qu'il y va de la responsabilité des élus de travailler sur la cohérence de la gouvernance des nouveaux territoires et les compétences des syndicats.

Monsieur DA SILVA de Thorigny remercie le SIETREM pour la déchetterie mobile, qui, à son sens, illustre parfaitement la notion de service public.

Madame FRANCOISE remercie la commune de Thorigny pour avoir accepté de participer à ce projet et avoir mis un site à disposition. Elle fait part du bilan de la déchetterie mobile qui a été un succès : 324 usagers se sont présentés. 79% d'entre eux étaient Thorigniens. 25% des usagers n'avaient jamais fréquenté de déchetterie fixe. Les horaires et le lieu convenaient parfaitement aux usagers. Les apports ont été principalement des déchets verts et des encombrants. Elle précise que les membres de la commission déchetteries réunis le 10 octobre 2016 ont donné un avis favorable à la poursuite de ce service.

Monsieur POTTIER insiste sur le besoin d'une déchetterie fixe au nord de la Marne et rappelle que la commune de Dampmart a proposé un terrain au SIETREM. Il lui est précisé qu'une situation plus centrée sur la zone privée de déchetterie serait préférable, d'autant que le terrain proposé est non viabilisé et isolé. Ce point reste donc à l'étude.

Monsieur PHAN, Vice-président chargé de la communication, informe l'assemblée des actions qui seront menées à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 19 au 27/11/2016 :

- Mise à disposition gratuite de récupérateurs de piles,
- Animation culinaire « cuisiner les restes alimentaires », atelier autour du gaspillage alimentaire.

Madame AUDIBERT salue la nouvelle réglette mémo-tri du SIETREM et son utilité.

Monsieur le Président interroge Monsieur MARTINEZ sur le marché de collectes. La procédure est en cours.

Monsieur le Président annonce que le prochain Comité Syndical est prévu pour le 7 Décembre 2016, avec notamment à l'ordre du jour le marché de collectes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des participants et clôt la séance. Il est 21 heures 45.

Le Président,

M. GERES

Maire de Croissy Beaubourg

